

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Membres : Afférents au conseil : 15
Présents : 14
Date de la convocation : 22/06/2020

En exercice : 15
Qui ont pris part à la délibération : 13
Date d'affichage : 22/06/2020

Objet: Renouvellement d'un bail à ferme à un exploitant agricole.

L'an deux mille vingt, le 1^{er} juillet 2020 à 18h00, le Conseil Municipal de la commune d'Ucciani, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie sous la présidence de Monsieur GIOCANTI Jean-Luc, Maire.

Présents : Loigerot Maria, Poggioli Mathieu, Pisticcini François Thierry, Poggioli Jules, Poggioli Dominique, Celli Sylvain, Ansidei Toussaint Mathieu, Giocanti Caroline, Chiarelli Alexandra, Silvani Mélissa, Pantaloni Pierre François, Poggioli-Mariani Sébastien, Versini Audrey.

Absents : Duriez Danielle.

Le Maire, Jean-Luc GIOCANTI indique que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

Secrétaire de séance: Madame SILVANI Mélissa a été désignée secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, fonction qu'elle a acceptée.

Conformément aux dispositions de l'article L 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, le maire demande à Monsieur POGGIOLI-MARIANI Sébastien de quitter la séance. Monsieur POGGIOLI-MARIANI Sébastien n'a donc pas pris part aux débats, ni participé au vote.

Vu l'arrêté n°2 A.2018.10.23.003 du 23 octobre 2018 fixant les modalités de mise en œuvre des conventions pluriannuelles d'exploitation agricole.

Le Maire rappelle au conseil municipal les délibérations suivantes :

La délibération n° 2011-01-006 en date du 05 mars 2011 accordant la location d'un bail à ferme à Monsieur POGGIOLI-MARIANI Sébastien, exploitant agricole.

La délibération n° 2019-02-10 en date du 29 mars 2019, permettant l'échange sans soulte ni retour entre Monsieur POGGIOLI Antoine et la commune d'Ucciani, d'une partie de la parcelle dénommée Valdo section D n° 547.

Cet échange a fait l'objet d'une division parcellaire, dont il résulte de nouveaux numéros parcellaires :

- Section D n° 564 pour une superficie de 1ha 27a 85ca. (propriétaire Monsieur POGGIOLI Antoine).
- Section D n° 565 pour une superficie de 11ha 11a 80ca. (Commune d'Ucciani).

Le Maire informe au conseil municipal qu'il y a lieu de renouveler le bail à ferme de Monsieur POGGIOLI-MARIANI Sébastien exploitant agricole sur la commune d'Ucciani, sur la parcelle du Valdu, parcelle communale, section D renommée D 565, qui est mitoyenne à son exploitation.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

- Décide d'accorder le renouvellement du bail à ferme à Monsieur POGGIOLI-MARIANI Sébastien exploitant agricole au lieu-dit Valdu, parcelle cadastrée section D n° 565 d'une contenance de 11ha 11a 80ca.

- Autorise le Maire à signer ce bail pour une durée 9 ans.

- Le prix de cette location est fixée au prix annuel de quatre cent sept euros (407,00 €).

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits, ont signé au registre tous les membres présents.

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 2020-02-14.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212003305-20200702-2020-03-17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/07/2020

Affichage : 08/07/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



Ucciani, le 02 juillet 2020.

Le Maire, Jean-Luc GIOCANTI.

